



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 janvier 2024

**SÉANCE AJOURNÉE
TENUE DE FAÇON HYBRIDE (PRÉSENTIEL ET VIRTUEL)**



Séance
ajournée
15 janvier
2024

Étaient présents :

Membres parents d'un élève

Madame Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest

Madame Kim Jessome, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Monsieur Simon Lajoie, membre parent d'un élève représentant le district Ouest

Monsieur Mohamed Awaleh Maidal, membre parent d'un élève représentant le district Nord

Monsieur Mathieu Larocque, membre parent d'un élève représentant le district Est

Membres du personnel scolaire

Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire

Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel

Madame Lisa Marie Chatillon, représentant cadre d'établissement

Membres représentants de la communauté

Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Madame Marie Trouis, membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Monsieur Jean Damascène Uwimana, membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Monsieur Saïd Apali, membre de 18 à 35 ans

Étaient également présents :

Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint

Madame Nadine Peterson, directrice générale

Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration

Monsieur Simon Leclair, directeur du Service de l'organisation scolaire, du transport, des données et de l'amélioration continue.

Poste vacant : membre représentant de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Poste vacant : membre représentant le personnel enseignant.

Poste vacant : membre représentant le personnel de soutien.

18. Ouverture de la séance ajournée et constatation du quorum

18 OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Kim Jessome souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et du public et mentionne qu'il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

Elle informe les membres que trois (3) personnes se sont enregistrées à la période d'intervention du public et rappelle les règles de décorum pour l'intervention du public en vertu des Règles de fonctionnement du conseil d'administration.

Il est 17 heures 31 minutes.

19. Période d'intervention du public

19 PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Dix (10) membres du public sont présents.

Interventions du public :

1. Madame Amanda Assi

Bassin de l'École primaire 037 : réponse aux demandes d'accès à l'information et disparité dans les données présentées dans le cadre des consultations.

2. Madame Julie Foster

Bassin de l'École primaire 037 : sécurité du sentier Robert-Stewart.

3. Monsieur Benoît Bourque

Bassin de l'École primaire 037 et sécurité de la rue Robert-Stewart.

Les interventions du public se terminent, il est 17h44. M. Simon Leclair débute alors sa présentation¹.

Début du huis clos, il est 18h14.

Retour en séance publique, il est 18h41.

Mme Jessome revient sur les Règles de régie interne et explique au public en quoi le huis clos était légitime afin de prendre une décision éclairée.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.2. Adoption de la définition du bassin de population de l'École 037 et de la redéfinition du bassin de population de l'École du Marais, de l'École des Rapides-Deschênes, de l'École des Cavaliers et de l'École du Vieux-Verger

8 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.2. ADOPTION DE LA DÉFINITION DU BASSIN DE POPULATION DE L'ÉCOLE 037 ET DE LA REDÉFINITION DU BASSIN DE POPULATION DE L'ÉCOLE DU MARAIS, DE L'ÉCOLE DES RAPIDES-DESCHÊNES, DE L'ÉCOLE DES CAVALIERS ET DE L'ÉCOLE DU VIEUX-VERGER

Considérant la construction de l'École primaire 037 dans le secteur urbain sud-ouest sur le territoire du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») ;

¹ Voir l'annexe 1 à la page 5.

Considérant le besoin de réviser la délimitation du bassin de population de l'École du Marais, de l'École des Rapides-Deschênes, de l'École des Cavaliers et de l'École du Vieux-Verger afin que le nombre d'élèves rattachés à ces écoles respecte leur capacité d'accueil respective en fonction de la croissance estimée ;

Considérant la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement de l'École du Marais, de l'École des Rapides-Deschênes, de l'École des Cavaliers et de l'École du Vieux-Verger le 29 mai 2023 ;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de parents le 30 mai 2023 ;

Considérant que les membres du comité EHDA ont été invités à la rencontre pour la consultation auprès du comité de parent le 30 mai 2023 ;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 6 juin 2023 et le retour à la rencontre du 15 août 2023 ;

Considérant la séance d'information publique qui s'est tenue virtuellement le 29 septembre 2023 ;

Considérant la séance d'information effectuée auprès des conseils d'établissements de l'École des Rapides-Deschênes et de l'École des Cavaliers le 6 novembre 2023 ;

Considérant les critères retenus pour l'établissement des bassins de population des établissements scolaires ;

Considérant les réponses de la Ville de Gatineau en lien avec l'aménagement d'un corridor scolaire tant sur le chemin Robert-Stewart que pour le sentier Robert-Stewart en décembre 2023 ;

Considérant l'augmentation de la proportion d'élèves marcheurs dans les écoles ;

Considérant les deux (2) scénarios étudiés à la suite de commentaires reçus lors des séances de consultations et de la soirée d'information publique ;

Considérant l'analyse effectuée par le Service de l'organisation scolaire et du transport, des données et de l'amélioration continue (SOSTBDAM) de l'ensemble des commentaires et des suggestions reçus lors des consultations et des séances d'information ;

Considérant les présentations aux membres du comité de gouvernance et d'éthique lors des séances de travail du 13 novembre 2023 et du 8 janvier 2024 ;

Considérant la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par Monsieur Mathieu Larocque, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent :

- La définition du bassin de l'École 037 et la révision des bassins de population de l'École du Vieux-Verger, de l'École des Rapides-Deschênes, de l'École des Cavaliers et de l'École du Marais conformément au scénario 2 du Rapport final et recommandations à la suite des consultations et des séances d'information menées auprès des instances concernées : Création du bassin de la nouvelle École primaire 037 dans le secteur ouest (Aylmer) et modification des bassins des écoles des Rapides-Deschênes, des Cavaliers, du Vieux-Verger et du Marais à compter de l'année scolaire 2024-2025.
- Une mesure transitoire afin de permettre aux élèves de 5^e année en 2023-2024 de terminer, en 2024-2025, leur parcours scolaire au primaire dans leur école de provenance à condition que les places disponibles en fonction de l'ouverture des groupes, selon la politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) du CSSPO, le permettent.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-23-24-028

Madame Jessome vérifie si un membre demande le vote. Il est 18h48. Elle le refait à 18h50. Aucun vote demandé.

20. Levée de la
rencontre

20 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Madame Kim Jessome de lever la rencontre.

Il est 18 heures 51 minutes.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-23-24-043

21. Huis clos statutaire

21 HUIS CLOS STATUTAIRE

Annexe 1

**Création du bassin de population de
la nouvelle École primaire 037
et
modifications des bassins des écoles
des Rapides-Deschênes,
du Vieux-Verger,
du Marais,
des Cavaliers**

15 janvier 2024

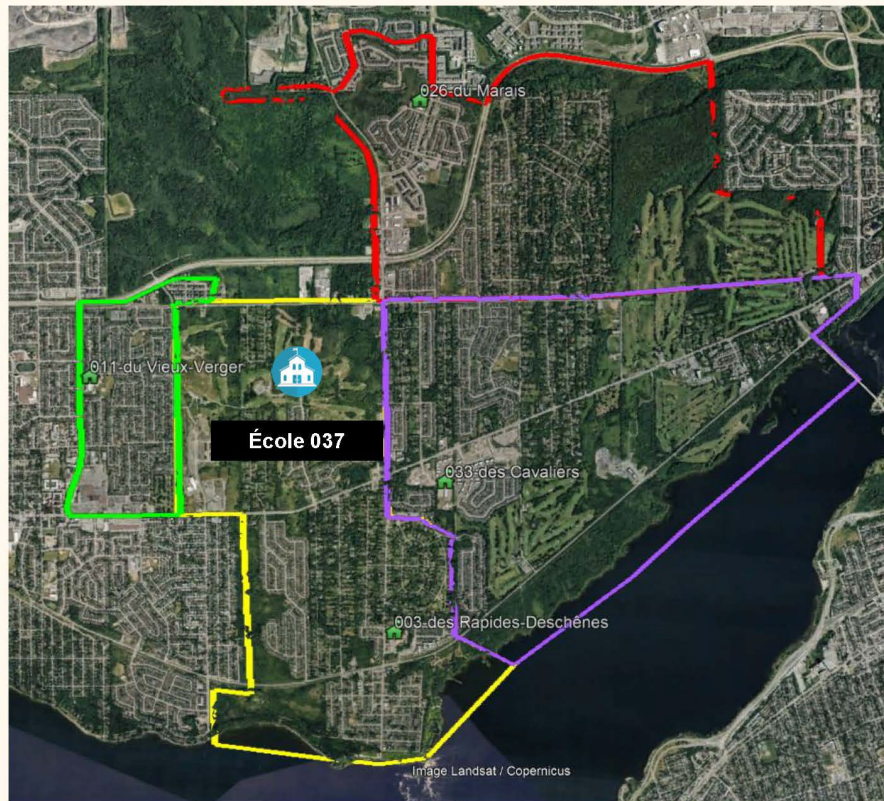
**Présentation synthèse pour
le Conseil d'administration**

Déroulement de la rencontre

- Scénario initial à final
- Les enjeux

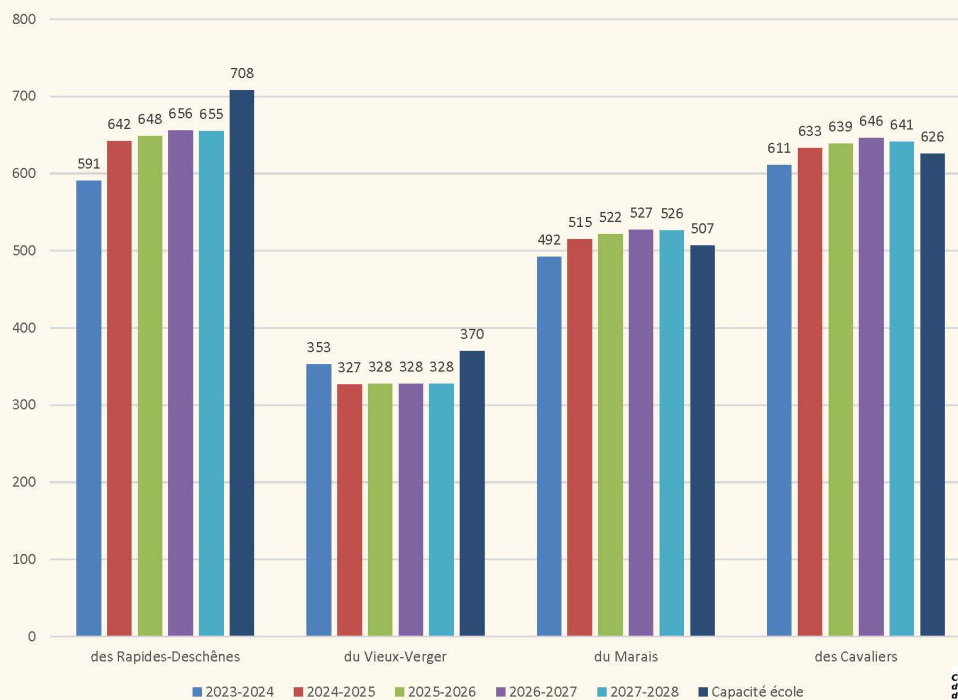


Écoles et bassins affectés





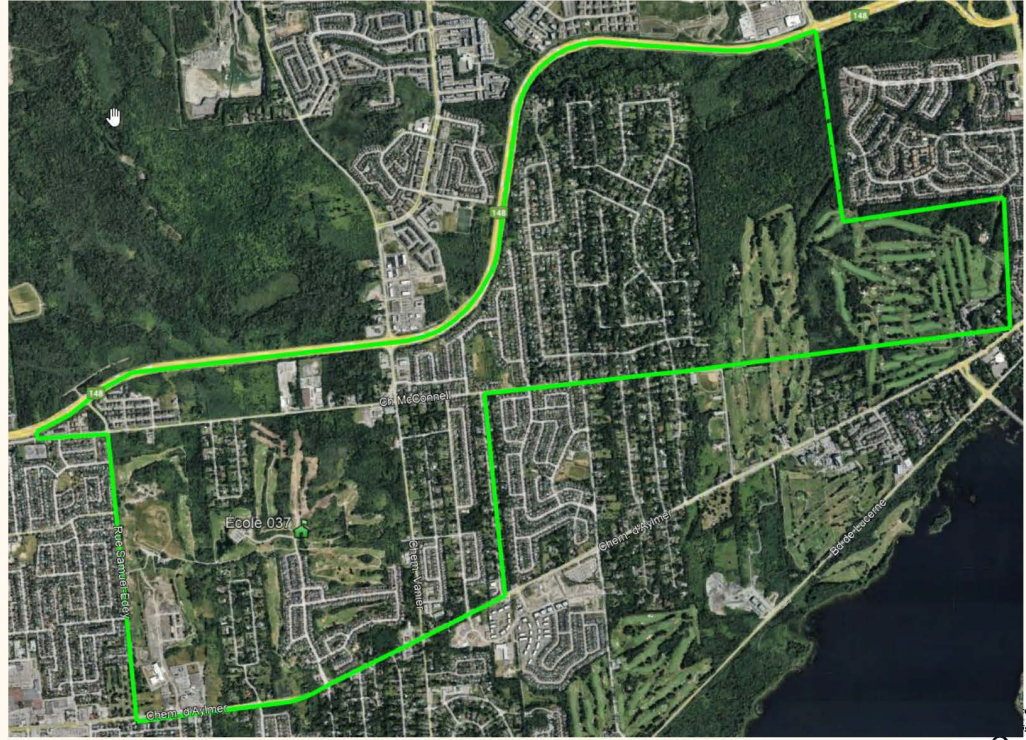
Prévisions du nombre d'élèves dans ce secteur



4

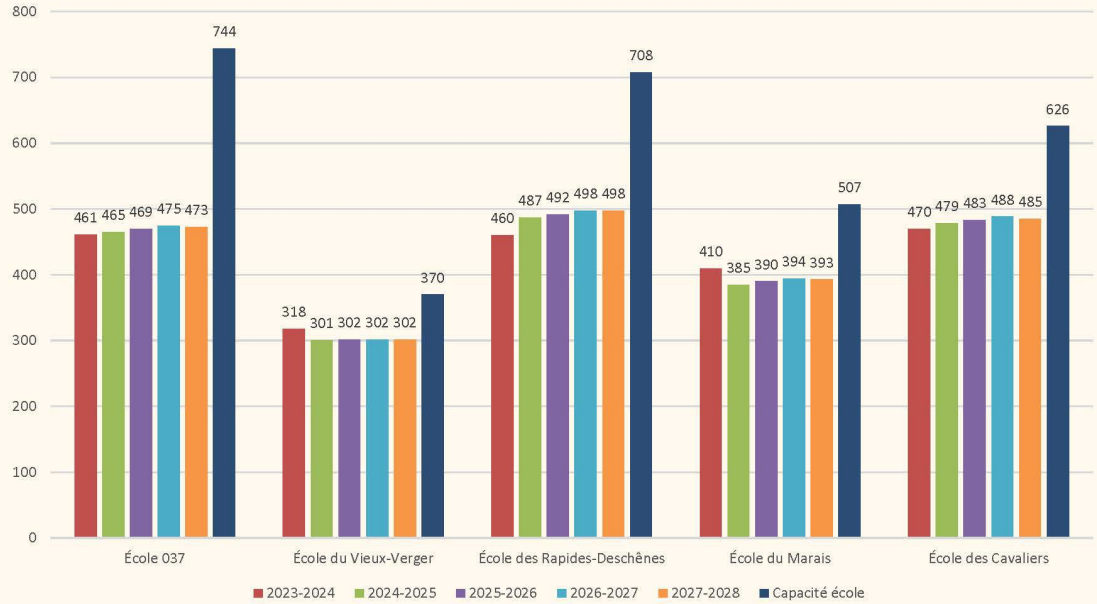


Scénario initial 1





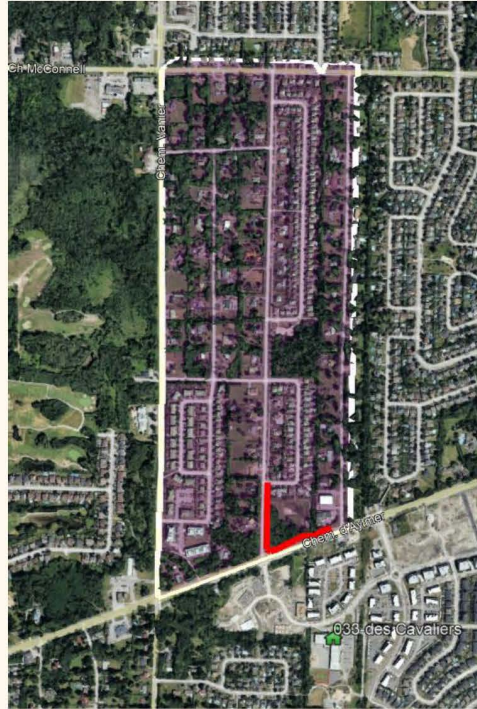
Scénario initial





Enjeux

Modification d'un corridor de sécurité



Fin août 2023

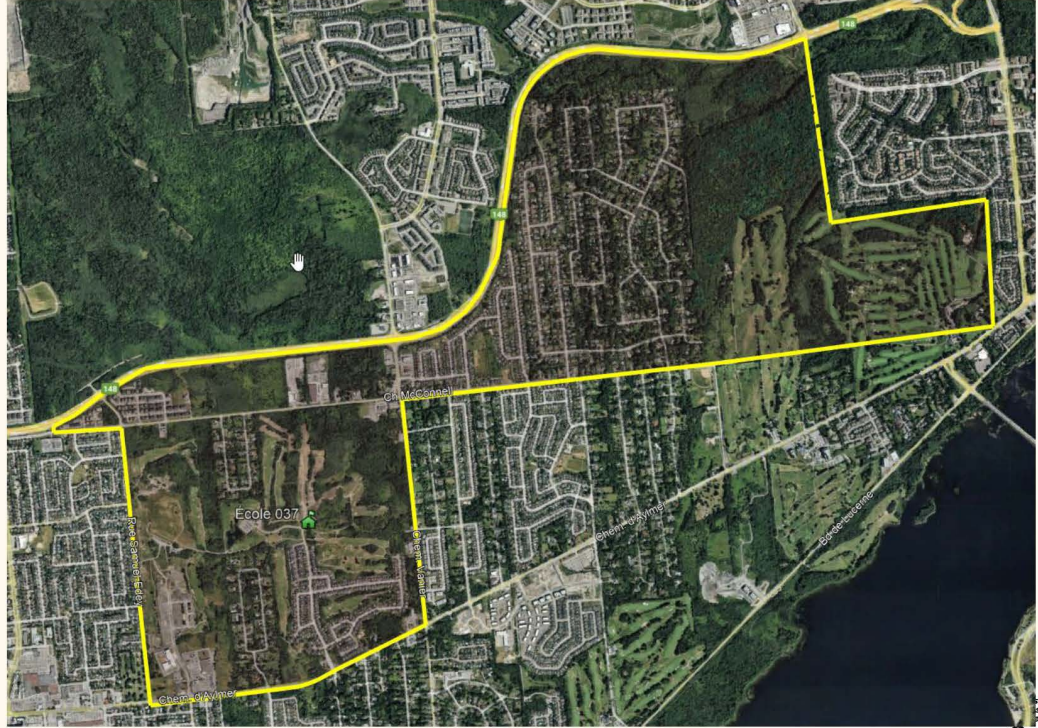
Ajout au corridor de
sécurité

90 Transportés devenus
marcheurs

Force l'analyse du
scénario initial

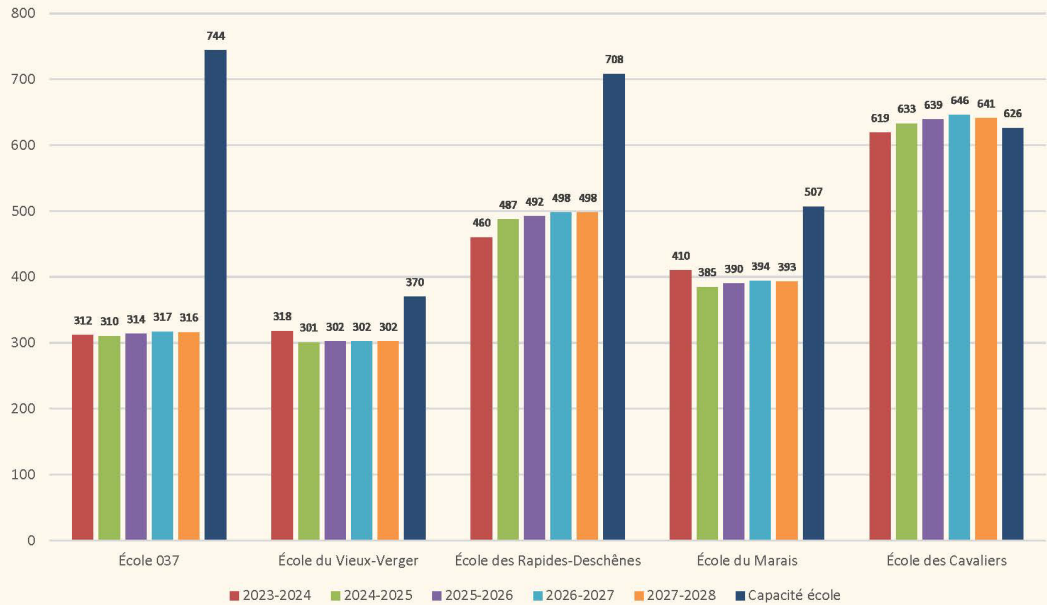


Scénario 2





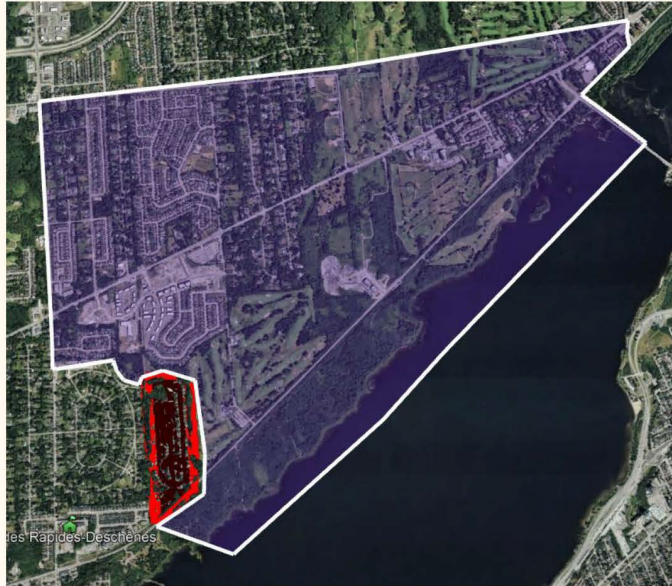
Prévisions du nombre d'élèves Scénario 2





Enjeux

Surpopulation de l'École des Cavaliers 033



Prendre une partie du
bassin de 033

Le donner à l'École des
Rapides-Deschênes



Enjeux

Surpopulation de l'École des Cavaliers 033



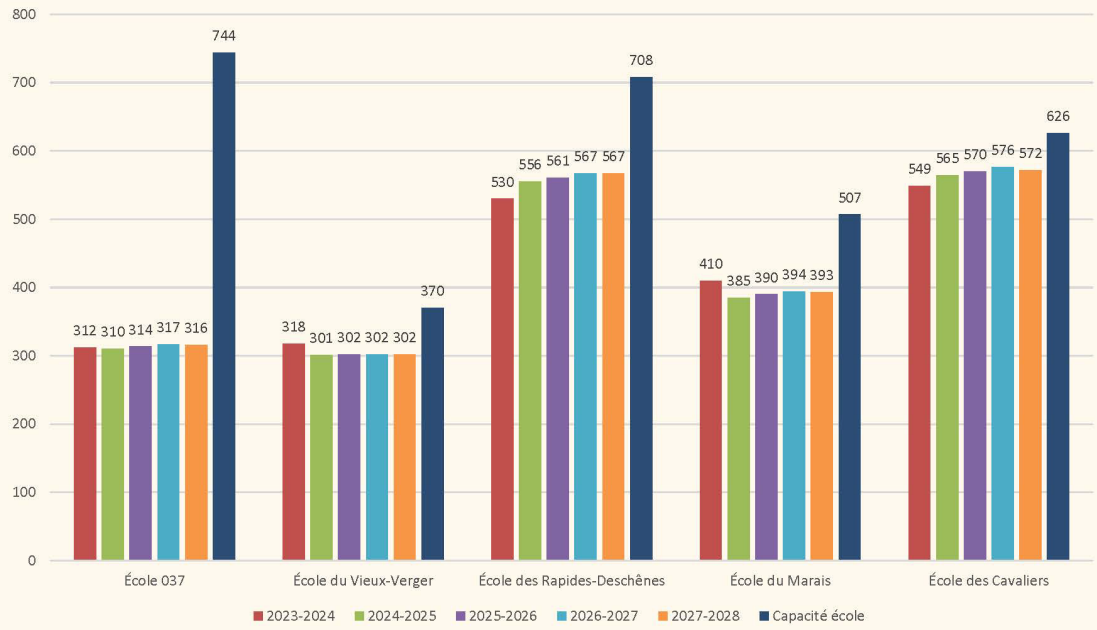
Prendre une partie du
bassin de 033

Le donner à l'École des
Rapides-Deschênes

11



Prévisions du nombre d'élèves Scénario final



Enjeux

Enjeu de locaux disponibles

- le CSSPO serait en manque de **18 locaux** pour l'ensemble de son territoire sans l'ouverture de l'École 037 en septembre 2024
- La croissance est principalement à Aylmer et sur le Plateau pour les prochaines années.

Enjeux

Enjeu de capacité d'accueil

- Pas l'obligation d'être au maximum de sa capacité d'accueil.
- L'intention: désengorger les écoles avoisinantes
- Façon de faire habituelle lors de redéfinitions de bassin
- Enjeux dans 3 écoles visées

Enjeux

Enjeu de capacité d'accueil

- Capacité établie en fonction
 - Règles de formation de groupe
 - Convention collective
 - Intégration des EHDAA et classes spécialisées
 - pondération
 - Salles de classe disponibles
 - Allocation des enseignants

Enjeux

Enjeu de capacité d'accueil

- Locaux de l'École des Rapides-Deschênes
 - Arc-en-Ciel = 12
 - Notre-Dame = 12
 - Saint-Médard = 15
 - Total 39 locaux
- Sans Notre-Dame 27 locaux

Enjeux

Enjeu de capacité d'accueil

- Sans Notre-Dame 27 locaux
- Possibilité de 27 groupes avec prévision de clientèle
- Surplus à 037

- Rénovation de Notre-Dame
 - PAS AVANT 2025-2026
 - Beaucoup de préparation et de consultations à faire

Enjeux

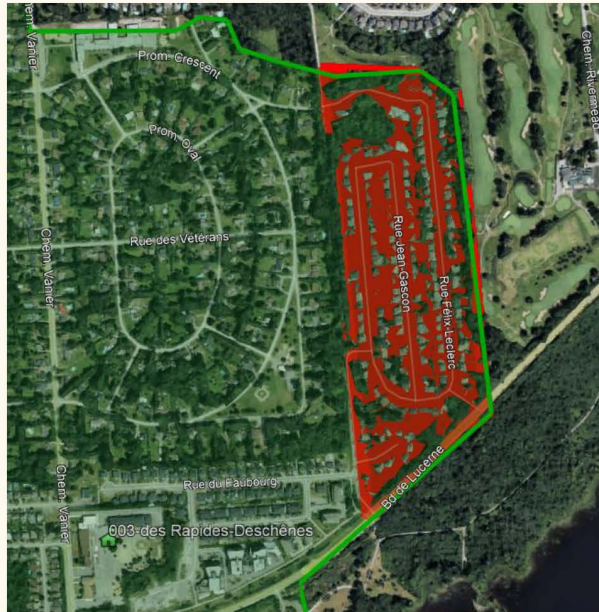
Ajustement des prévisions

- Scénario initial fait avec données de mai 2022
- Mise à jour avec
 - prévisions de mai 2023
 - données réelles de septembre 2023
- Ajustement des niveaux de croissance qui avaient été surestimés



Enjeux

Pourquoi quartier Félix-Leclerc ?



- Proximité de l'École des Rapides-Deschênes
- Nombre d'élèves suffisants à transférer
- Transport moins coûteux

Enjeux

Portrait quartier Félix-Leclerc

Nombre d'élèves	00	01	02	03	04	05	06	Total général
003 des Rapides-Deschênes							3	3
Dîneur / transporté par les parents							1	1
Service de garde							2	2
033 des Cavaliers	4	9	8	10	17	3	14	65
Dîneur / transport AM PM	1	1		3	1		5	11
Dîneur / transport PM							1	1
Dîneur / transporté par les parents	2	2	4	4	6	2	4	24
Service de garde		3	2	1	6	1	4	17
Service de garde / transport AM	1	3	2	2	4			12
Total général	4	9	8	10	17	6	14	68



Enjeux

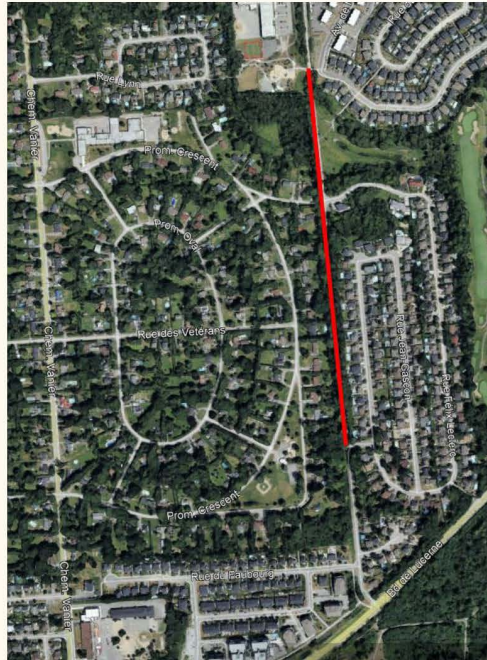
Transport quartier Félix-Leclerc





Enjeux

Transport quartier Félix-Leclerc



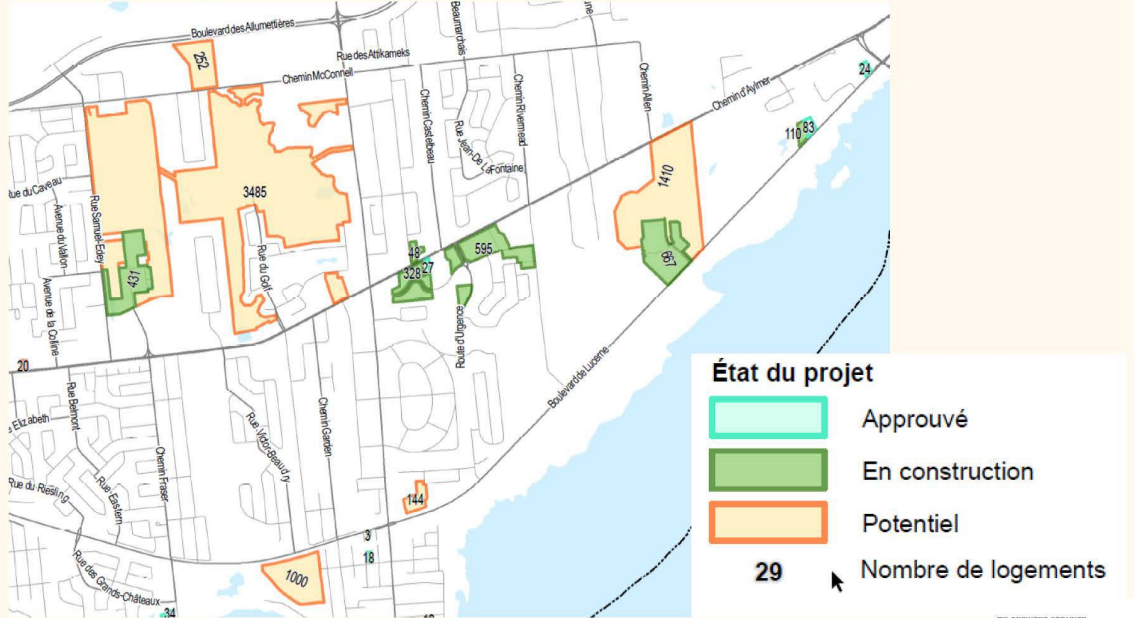
Sentier Robert-Stewart

Ne sera pas reconnu
comme corridor
scolaire par la ville de
Gatineau à court ou
moyen terme



Enjeux

En construction et potentiel - juillet 2022



Enjeux

Prévisions de croissance

- Il faut refaire annuellement
- On a un problème d'espace et un problème de distribution.
- Il faut tenir compte de l'arrivée du préscolaire 4 ans.

Enjeux

ÉCHÉANCIER

- L'échéancier a été suivi avec une prolongation en raison des nouvelles données de la ville de Gatineau
- La séquence de consultations a été suivie en fonction de notre politique de consultation
- Toutes les parties prenantes officielles ont été consultées
- Le dossier a évolué au fil des consultations.

L'avenir...

- **Rénovation de l'immeuble Notre-Dame**
 - Pas avant 2025-2026
- **Nouvelles écoles primaires accordées**
 - Ouverture visée pour 2026
 - 038 : secteur du Plateau (Nord de Pink)
 - 039 : secteur de Chelsea
- **Nouvelle demande d'école primaire**
 - 021 : secteur Hull
- **Nouvelle demande d'école secondaire**
 - 043 : le secteur sud-est d'Aylmer